

**DÉCISION MUNICIPALE n° DC2024-007**  
**Annule et remplace la décision n° DC2024-005**  
**Demande de subvention au titre du DSIL**

**Revitalisation du Centre Bourg de Villequier**  
**Rénovation thermique de l'ancienne Maison des Pilotes de Seine**  
**et aménagement de ses abords**

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- la délibération n° DL2020-005 du Conseil Municipal de Rives-en-Seine en date du 25 mai 2020 qui a donné délégation au Maire de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions,

Considérant

- que Rives-en-Seine est éligible au programme Petite Ville de demain,
- la nécessité, pour la commune de Rives-en-Seine, de revitaliser les Centres Bourgs de ses communes déléguées et en l'espèce Villequier,
- que la rénovation thermique et le réaménagement de la Maison des Pilotes vont concourir à la redynamisation de l'activité de la commune de Rives en Seine,

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Article 2 : D'approuver la dépense d'un montant de 469 325,11 € € HT soit 563 190,13 € TTC.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est également susceptible de faire, au préalable, l'objet d'un recours administratif. Un recours contentieux pourra ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 4 : La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La Responsable des Services Techniques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Fait à Rives-en-Seine, le 17 mai 2024

Le Maire,  
Bastien CORITON

Publiée sur le site Internet  
de la Ville le 17 Mai 2024



COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE  
SEINE-MARITIME